

81

Saint Anne – Ancienne maison d’arrêt à Avignon

Mardi 23 mai 2023



Photo Florence Vesval

AVIGNON

Restructuration de l'ancienne prison Saint Anne

**Projet à l'initiative de la ville d'Avignon
Concours en conception réalisation 2016**

Groupements retenus à concourir en mars 2016

Histoire et patrimoine (Cogédim) / SCAU et NDA architectes
BDP Marignan / AIA Architectes et DE-SO
Eiffage immobilier / JM Wilmotte et Arpège Architecture
LC2I / Huit et demi architectes et Fabre Speller
FLH, France pierre patrimoine et CIR / Philippe Prost

Programme imposé par la ville

Restitution à la ville d'une Friche artistique d'environ 700 m²
Création de logements et commerces de proximité
Le reste est à inventer par les équipes retenues à concourir

Exposition publique des 5 propositions

« Transformation de la prison Saint Anne : Projets pour une nouvelle vie » du 15 juillet au 24
Septembre 2016

Désignation des lauréats en mars 2017

LC2I / Huit et demi architectes et Fabre Speller

Programme proposé par le groupement lauréat

Friche artistique d'environ 700 m²
Une crèche
Une auberge de jeunesse de 130 lits
Un espace de co-working
Un centre médical
Des commerces de proximité
Un restaurant
68 logements
75 places de stationnements
Une place et un jardin public.

Dépôt de permis de construire 1 en septembre 2017

Dépôt de permis de construire 2 en mai 2018

Campagne de travaux de désamiantage et curage Juillet 2019

Lancement des travaux partie logements Mai 2020

Livraison partie logements Sept 2022

Lancement des travaux tranche 2 Sept 2023

Préambule

La Prison Sainte Anne est une opportunité pour la création d'un nouveau cœur de quartier vivant si l'on reste attentif à la complémentarité de ses programmes de réaménagement et au projet de sa vie quotidienne.

Opportunité si l'on profite des atouts de son site : proximité avec la place du Palais des Papes, espace identitaire de la ville, au pied du Rocher des Doms, le long des Remparts historiques, contre le Rhône, et jalon des promenades réaménagées entre les quartiers pour traverser par exemple le verger Urbain V.

Opportunité si l'on veut bien voir les qualités du bâtiment existant, son histoire, sa masse, sa force, son architecture régulière, sans toutefois les considérer comme des contraintes. Paradoxales, nos ambitions sont de prolonger la permanence d'un monument public majeur par nature fermé et en même temps d'ouvrir les portes et les murs à la ville.

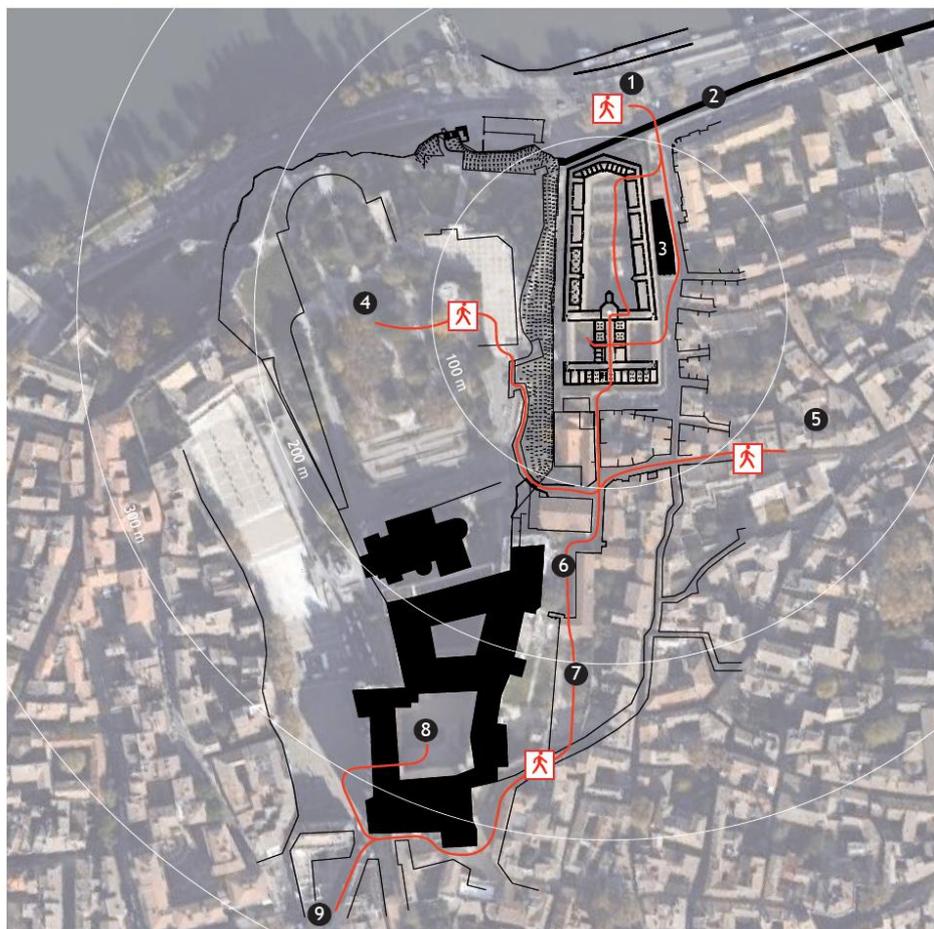
Ainsi, à l'échelle de la Ville, le projet propose déjà le prolongement des parcours historiques le long de la rue de la Banasterie pour une redécouverte de la Chapelle des Pénitents Noirs, sur les Remparts si l'on ré-ouvre la porte du Rocher, le long de la rue des escaliers Sainte Anne depuis le parc du Rocher des Doms ...

À l'échelle du quartier, le projet propose d'élargir les surfaces d'espaces publics et d'ouvrir de nouvelles vues et des transparences. L'arase ou la démolition partielle des murs d'enceinte, l'ouverture de portes, de vitrines et de brèches sont surtout faites pour laisser deviner les nouveaux usages qu'elles accueillent : la prison perméable au quartier.

À l'échelle du bâtiment, la proposition exploite les espaces existants : une voûte sur arcs doubleaux pour un séjour, une cellule pour une chambre, une chapelle pour une salle de rencontre, une cour de promenade pour un jardin - oublier la prison tellement sa réutilisation semble évidente.

Ce petit extrait pour évoquer le fait qu'un parti pris exprimé au départ d'une aventure telle que celle-ci doit rester inscrit jusqu'à la livraison dans nos mémoires. Pour autant, à tous moments, le projet peut subir les coups de boutoir de discours économiquement rentables. Notre rôle est de tenir bon en prenant conscience des équilibres parfois fragiles d'opérations de ce type.

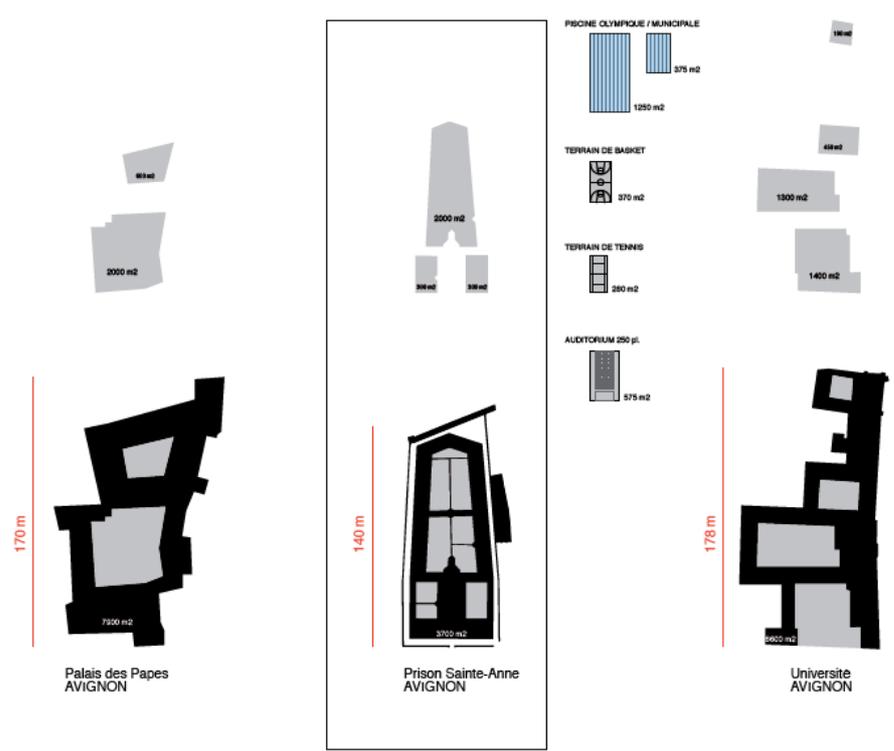
Extrait de l'étude historique et architecturale réalisée par Philippe Prost architecte et Isabelle Warmoes historienne pour le compte de la ville d'Avignon en 2014

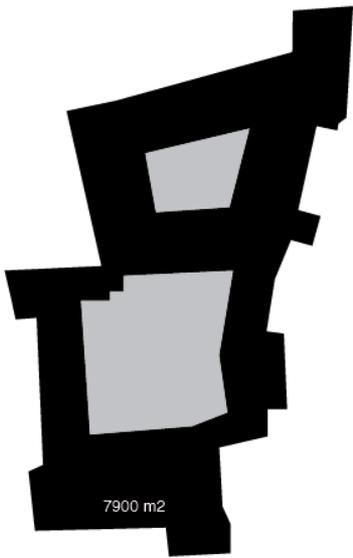
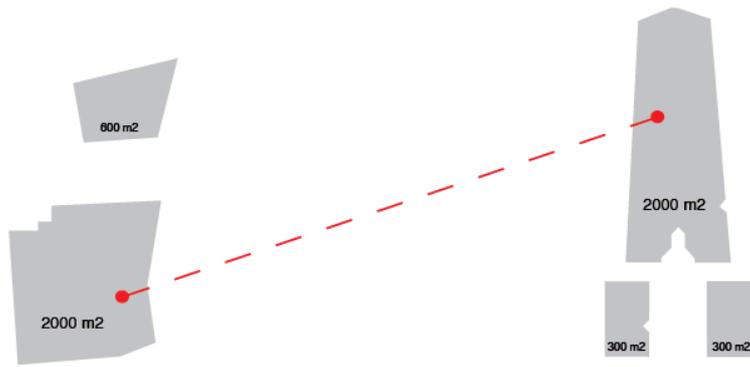


Contexte et accessibilité

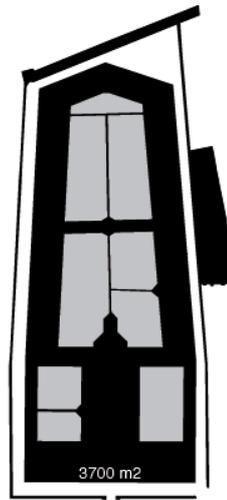
1. Boulevard de la Ligne
2. Rempart de la ville (classé Monument Historique)
3. Chapelle des Pénitents Noirs (classée Monument Historique)
4. Rocher des Doms (jardin classé Monument Historique)
5. Quartier de la Banasterie
6. Cour de la Manutention (cinéma Utopia)
7. Verger Urbain V
8. Palais des Papes (classé Monument Historique et patrimoine mondial de l'Unesco)
9. Vers la Mairie d'Avignon

Analyse morphologique

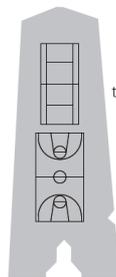
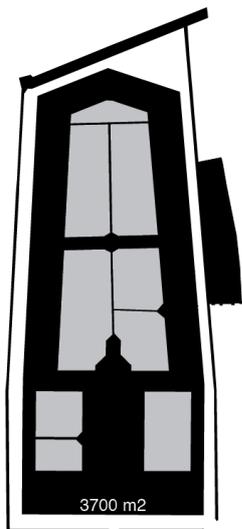
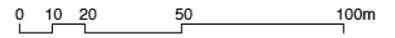




Palais des Papes
AVIGNON

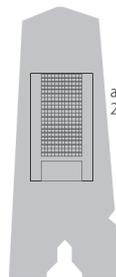


Prison Sainte-Anne
AVIGNON

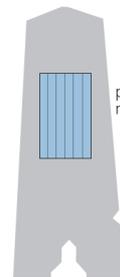


tennis

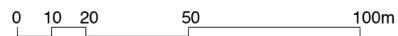
basket



amphi-théâtre
250 pl.



piscine
municipale



Historique

Ce bref historique retrace l'histoire de l'occupation du site de la maison d'arrêt Sainte-Anne et celle de sa construction.

Premières constructions : Le prieuré, l'hôpital et la chapelle Notre-Dame de Fenouillet (XIIIe-XIVe siècles)

Des constructions religieuses sont implantées au cours du XIIIe siècle sur l'emplacement de la maison d'arrêt Sainte-Anne. En 1268, les Frères de la pénitence de Jésus-Christ fondent un couvent – à peu près dans la zone du quartier des femmes de la prison Sainte-Anne avec une chapelle, située à l'emplacement de l'actuelle chapelle des Pénitents noirs, et un cimetière. Un hôpital lui est adjoint vers 1340. En 1371, l'ensemble est rattaché à la maladrerie Saint-Lazare.

Construction de la chapelle des Pénitents noirs et création de l'hospice des Insensés (XVIIe-XVIIIe siècles)

En 1598, la chapelle Notre-Dame de Fenouillet et l'hôpital des lépreux deviennent la propriété de la compagnie des Pénitents noirs, fondée en 1586. Cette compagnie avait à sa charge le soin des prisonniers et l'assistance des condamnés.

Construction et décor de la chapelle des Pénitents noirs (1608-1755)

De 1608 à 1634, les Pénitents noirs agrandissent l'ancienne chapelle médiévale Notre-Dame de Fenouillet.

1608-1619 : acquisition de terrains

1620 : construction d'une sacristie

1634 : construction d'une antichapelle

Puis la chapelle reçoit de premiers éléments décoratifs et cultuels : tableaux, retables, tabernacle sont mis en place de **1639 à 1659**.

Mais son décor le plus somptueux est réalisé en 1739.

Les transformations portent sur trois chantiers principaux, suivant les projets de l'architecte Thomas Lainée (1682-1739) : la réfection et la modification de la façade, le plafond de la chapelle et ses boiseries. Les travaux sont achevés en août 1739. Pour parachever la mise en valeur de l'édifice, les abords de la chapelle sont aussi aménagés.

En 1740, la confrérie des Pénitents noirs fait l'acquisition d'une maison pour la démolir et permettre l'aménagement d'une place carrée formant parvis, pavée en 1755. Le cours d'eau de la Sorgue, situé à cet emplacement, fut couvert à cette occasion.

Cette place subsiste aujourd'hui presque dans sa totalité, sa partie occidentale ayant seule disparu sous le mur d'enceinte de la prison.

Création et développement de l'hospice des Insensés (1728-1801)

En 1681, la compagnie des Pénitents noirs s'est vue confier la charge supplémentaire du soin et de l'enfermement des insensés qui jusque-là vagabondaient dans les rues, provoquant de nombreux incidents.

La construction

De 1702 à 1724, la Compagnie achète des maisons et terrains situés près de leur chapelle et de l'ancien prieuré de Fenouillet, au pied du rocher des Doms, pour y édifier un nouvel asile.

1728-1729 : construction de l'hospice des Insensés, selon les plans de l'architecte Thomas Lainée. Il s'agissait alors de cinq cellules entourées par un mur de clôture.

Premières extensions

L'hôpital est très vite agrandi pour faire face au nombre sans cesse croissant de malades.

1739 : construction de trois nouvelles loges

1742 : construction d'une nouvelle aile destinée aux insensés de la province

L'asile était alors composé de 16 loges dont huit étaient réservées en priorité aux malades avignonnais et huit autres, au sud, aux malades du Comtat Venaissin. Il se développe perpendiculairement à la chapelle des Pénitents noirs.

L'importante campagne de restauration et de décoration de la chapelle réalisée en 1739 est directement liée à la création et au développement de l'hospice des Insensés, la chapelle étant intégrée à ce vaste ensemble.

Nouveaux agrandissements

1779 : construction d'une nouvelle aile parallèle à la chapelle, qui vient diviser l'ancienne cour principale en deux.

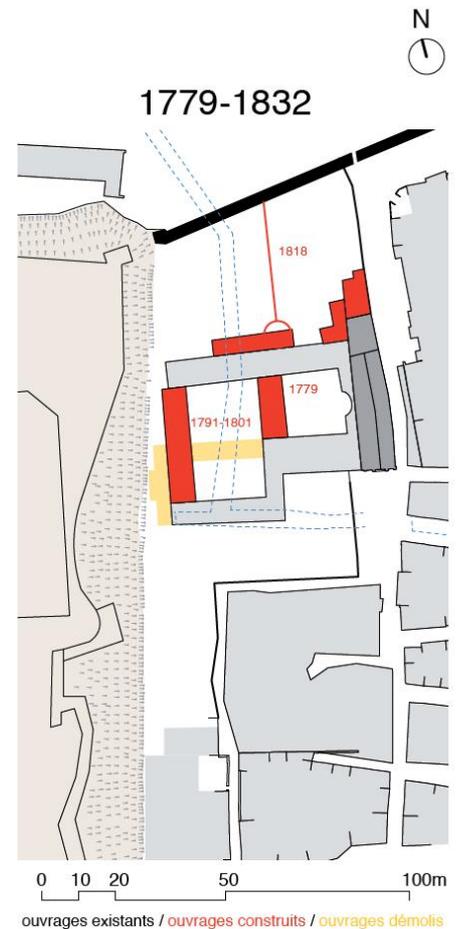
Vers 1791 : une autre aile est créée le long du rocher des Doms

1801 : extension de cette nouvelle aile par la création de cinq loges supplémentaires. Les importants aménagements de l'hospice des insensés réalisés à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle ont profondément modifié la physionomie de l'établissement. Si le premier hospice se développait perpendiculairement à la chapelle, les nouveaux bâtiments ont été réalisés parallèlement, offrant une nouvelle orientation nord-sud.

L'HOSPICE DES INSENSES - restructuration des cours



Plan cadastral d'Avignon, 1831 (ADV)



La Maison Royale de Santé (1814-1862)

La Révolution entraîne la fermeture de la chapelle des Pénitents noirs, en application du décret du 18 août 1792, et l'abolition de l'ensemble des compagnies de pénitents. L'hospice des Insensés, confisqué comme bien national, passe sous l'administration directe de l'Etat, puis est rendu à la ville d'Avignon en tant qu'œuvre de charité le 7 octobre 1796. L'Hospice devient propriété du département par décret du 29 avril 1811. Sous la Restauration, l'établissement prend le nom de Maison Royale de Santé, dont la direction est confiée aux religieuses de Saint-Charles. Parallèlement, la confrérie des Pénitents noirs est reconstituée en 1816 et rouvre la chapelle mais ne peut recouvrer la jouissance de l'hospice. L'hôpital a connu de nombreux travaux de restauration et de réaménagement durant le Premier Empire. Pour pouvoir accueillir les malades toujours plus nombreux, d'ambitieux programmes d'agrandissement sont établis en 1818 puis en 1830, mais aucun n'est concrétisé. L'emplacement de l'établissement est en effet jugé trop exigu pour l'extension désirée. Il ne permettait pas la création des espaces nécessaires pour répondre aux normes médicales en vigueur pour le soin des aliénés.

En mai 1832, il est demandé que la Maison Royale de Santé soit réédifiée ailleurs, sur un « emplacement plus favorable à son extension et à sa prospérité ». A cette date, la superficie de l'hospice d'aliénés était de 58 ares environ, occupée par des bâtiments répartis autour de quatre d'entrée, une seconde dévolue au service et les deux autres aux malades. L'établissement comprenait alors 71 loges dont 23 étaient destinées aux femmes et 48 aux hommes.

Derniers agrandissements (1834-1843)

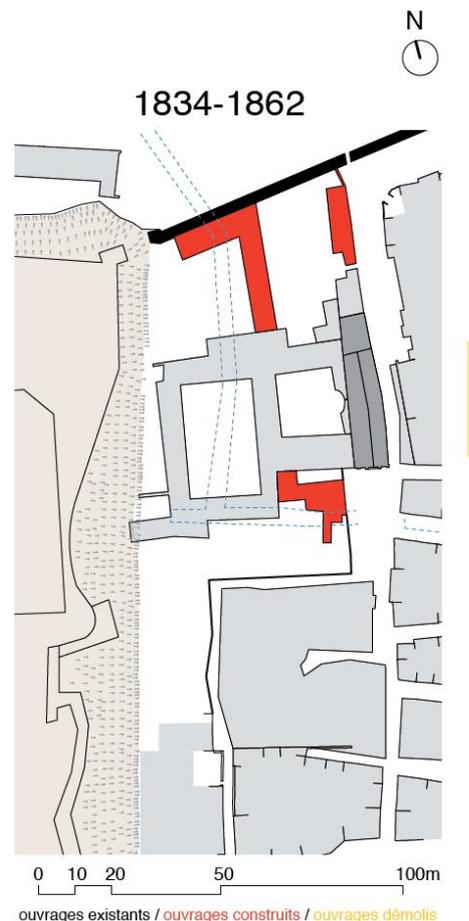
Dans l'attente des crédits nécessaires à la construction de ce nouvel hospice d'aliénés la Maison Royale de Santé fait l'objet de divers agrandissements ponctuels de 1834 à 1843.

En 1834 : six nouvelles loges équipées de dortoirs pour 20 ou 22 malades sont construites à l'est de l'établissement, à l'emplacement d'une maison acquise rue Miséricorde. Un atelier pour les malades est aussi établi au sud de l'hôpital, dans une cour achetée à un particulier. En 1838 : neuf chambres de 24 lits sont réalisées au nord de l'hospice, en direction du rempart. Jusqu'en 1843 : divers aménagements sont mentionnés dans l'enceinte de l'hôpital, en vue d'agrandir le quartier des femmes puis celui des hommes. **Les projets pour la construction d'un nouvel asile à Montdevergues sont établis en 1849 et les travaux débutent en 1851. Le transfert des malades s'effectue dix ans plus tard et est achevé en 1862.**

Aujourd'hui, la chapelle des Pénitents noirs est l'ultime témoignage du vaste ensemble que formait l'hospice des insensés, devenu Maison royale de Santé. La maison d'arrêt Sainte-Anne a pris la place des anciens bâtiments qui ont été intégralement rasés. Le dépouillement et l'austérité de son mur de clôture mettent particulièrement en valeur le raffinement du bas-relief décorant la cour, l'une servant façade de la chapelle qui a conservé la quasi-totalité de ses aménagements du XVIIIe siècle. Leur valeur artistique a été pleinement reconnue puisque l'édifice a été classé Monument historique par arrêté du 25 octobre 1906.



Extrait du Projet d'alignement d'Avignon, 1853 (ADV)



La maison d'arrêt Sainte-Anne (1862-2003)

Dans le même temps, les nouvelles exigences en matière de programme carcéral établies en France à partir des années 1836 aboutissent à la construction d'une nouvelle maison d'arrêt à Avignon.

Jusqu'en 1862, l'ancienne prison d'Avignon était située dans le Palais des Papes. L'idée de son transfert à l'emplacement de l'hospice des insensés est née dès les années 1840, ses locaux, déjà reconnus comme insalubres, ne permettant pas les aménagements nécessaires aux programmes d'architecture carcérale.

L'application du régime cellulaire pennsylvanien établi en France en 1843 était impossible à réaliser à Avignon. La nature des locaux du Palais des Papes empêchait toute transformation qui aurait été extrêmement coûteuse. Faute de place, la nouvelle prison envisagée ne pouvait être construite juste à côté du tribunal comme il était coutume de le faire afin d'éviter des allers-venus trop importants lors des procès.

Le Conseil général attendit donc d'avoir un terrain disponible pour y construire une nouvelle prison capable de répondre au programme pénitentiaire gouvernemental. Il fallut donc attendre la construction du nouvel hospice d'insensés à Montdevergues entraînant la libération des locaux de la Maison royale de Santé pour que les projets d'une nouvelle prison soient émis.

Le 31 juillet 1862, le projet de transfert de la prison d'Avignon sur l'emplacement de l'ancien hospice des insensés augmenté de quelques propriétés particulières est approuvé par décision ministérielle. Il est déclaré d'utilité publique le 16 août 1863 pour pouvoir procéder à l'acquisition des propriétés privées nécessaires à son établissement et modifier le plan d'alignement de la ville établi en 1854.

Le projet prévoyait en effet la suppression d'une partie de la rue Migrenier, ainsi que d'une impasse et d'une portion de la place dont le sol devait servir à compléter l'emplacement des prisons, l'ouverture d'une rue au sud de la prison projetée, enfin l'élargissement d'une partie de la rue Banasterie et de la portion à conserver de la rue Migrenier.

La construction de la maison d'arrêt Sainte-Anne (1862-1869) : application du programme de 1853

Le projet de la maison d'arrêt Sainte-Anne est établi en février 1862, par l'architecte départemental Joffroy.

Sa conception est une application du programme pénitentiaire de 1853, basé sur la séparation des sexes et des différentes catégories de détenus, et où l'ensemble des espaces de vie sont communs, de jour comme de nuit, selon le système auburnien. Le système cellulaire y est uniquement maintenu pour l'incarcération des populations dont on estimait qu'elles devaient être protégées par une mise à l'écart (mineurs et dettiers), ou pour le quartier disciplinaire.

Les expropriations pour la construction de la prison ont lieu en février et mars 1864.

Les travaux sont achevés le 15 décembre 1869.

La construction nécessita la destruction totale des bâtiments de l'ancien asile et d'un îlot urbain adjacent, les matériaux issus des démolitions devant être réemployés pour la réalisation de la prison.

Le programme

La maison d'arrêt projetée est conçue pour recevoir une population de 167 détenus comprenant 136 hommes, 31 femmes et un dépôt de 80 forçats. Il s'agit d'un vaste vaisseau de 150 m de long et de 62 m de large se développant en U du nord au sud entre le rempart, le rocher des Doms et la rue Banasterie.

Le plan de la maison d'arrêt Sainte-Anne d'Avignon appartient à la famille des prisons à cours. Ces plans s'inspirent directement, par leur organisation et leur mode de fonctionnement, de l'architecture monastique ou hospitalière de l'Ancien Régime, avec des emprunts architecturaux directs comme les réfectoires, les chauffoirs ou les préaux (espace découvert au milieu d'un cloître).

Le plan trapézoïdal à multiples cours de la prison Sainte-Anne a été peu utilisé. Il peut néanmoins être directement rapproché de celui du quartier auburnien réservé aux condamnés de la prison de la Santé à Paris, réalisée à la même époque (1864-1868) par Emile Vaudremer.

La prison Sainte-Anne est divisée en trois entités qui se différencient aussi bien par leurs fonctions que par leurs dimensions : le bâtiment administratif, le quartier des femmes et le quartier des hommes.

La prison ouvre sur un long bâtiment rectangulaire regroupant l'ensemble des services administratifs. Il est prolongé par le quartier des femmes, divisé par catégories de détenus.

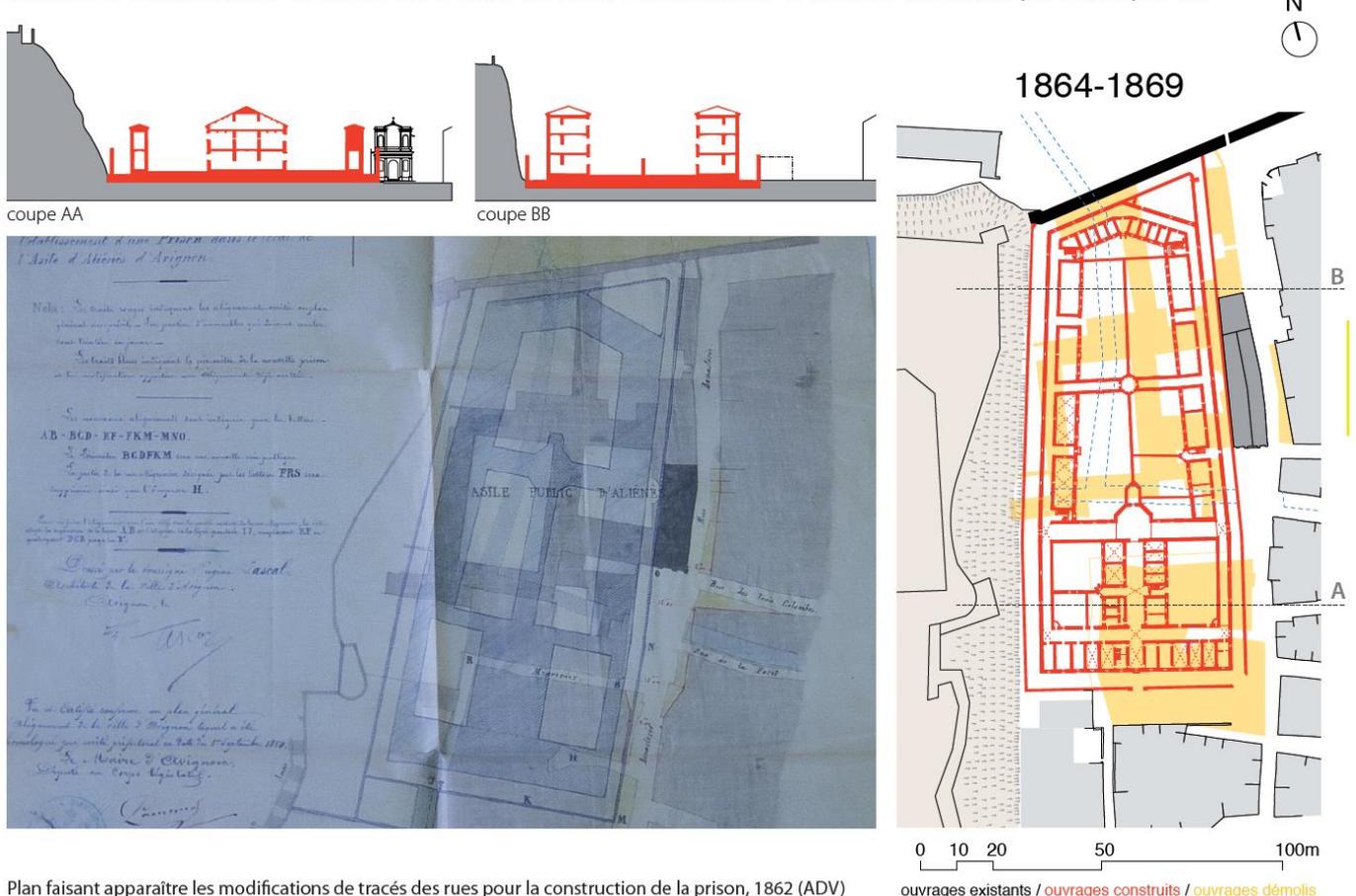
La chapelle et sa sacristie offraient un point d'articulation entre le quartier des femmes et celui des hommes. Ces derniers pouvaient assister à l'office depuis les galeries transversales situées de part et d'autre de la chapelle. Par cette disposition, toute communication visuelle avec les femmes était rendue impossible.

Le quartier des hommes est la partie la plus importante de la prison. En longueur, il représente environ les deux tiers de l'ensemble du bâtiment. A l'extrémité nord de la prison, un quartier disciplinaire composé de 16 cellules réparties entre le rez-de-chaussée et le premier étage a été aménagé, ensemble complété par un préau

et une cour d'isolement. Sa localisation répond strictement aux prescriptions du Programme pour la construction des quartiers d'isolement. Les dimensions des cellules sont très proches de celles recommandées par le programme qui étaient de 4 m de long, de 2, 25 m pour la largeur et de 3 m de hauteur. Seule la hauteur est plus importante puisque dans l'ensemble des locaux de la maison d'arrêt Sainte-Anne, elle oscille entre 4, 20 et 4, 40 m. Les dimensions des dortoirs du quartier des hommes sont beaucoup plus vastes, pouvant atteindre jusqu'à 14 m de long au lieu des 4, 75 ou 7, 25 m préconisés. La surveillance des différents quartiers de la prison a été conçue de manière panoptique, offrant une déclinaison des préceptes de Bentham.

Les quatre grandes cours étaient surveillées à partir d'un observatoire hexagonal central, établi au milieu de la galerie de circulation transversale. Comme le préau réservé aux enfants et aux dettiers était dissimulé à ses vues, un petit observatoire circulaire a été aménagé en complément, dispositif qui se retrouve pour la surveillance des cours du quartier des femmes.

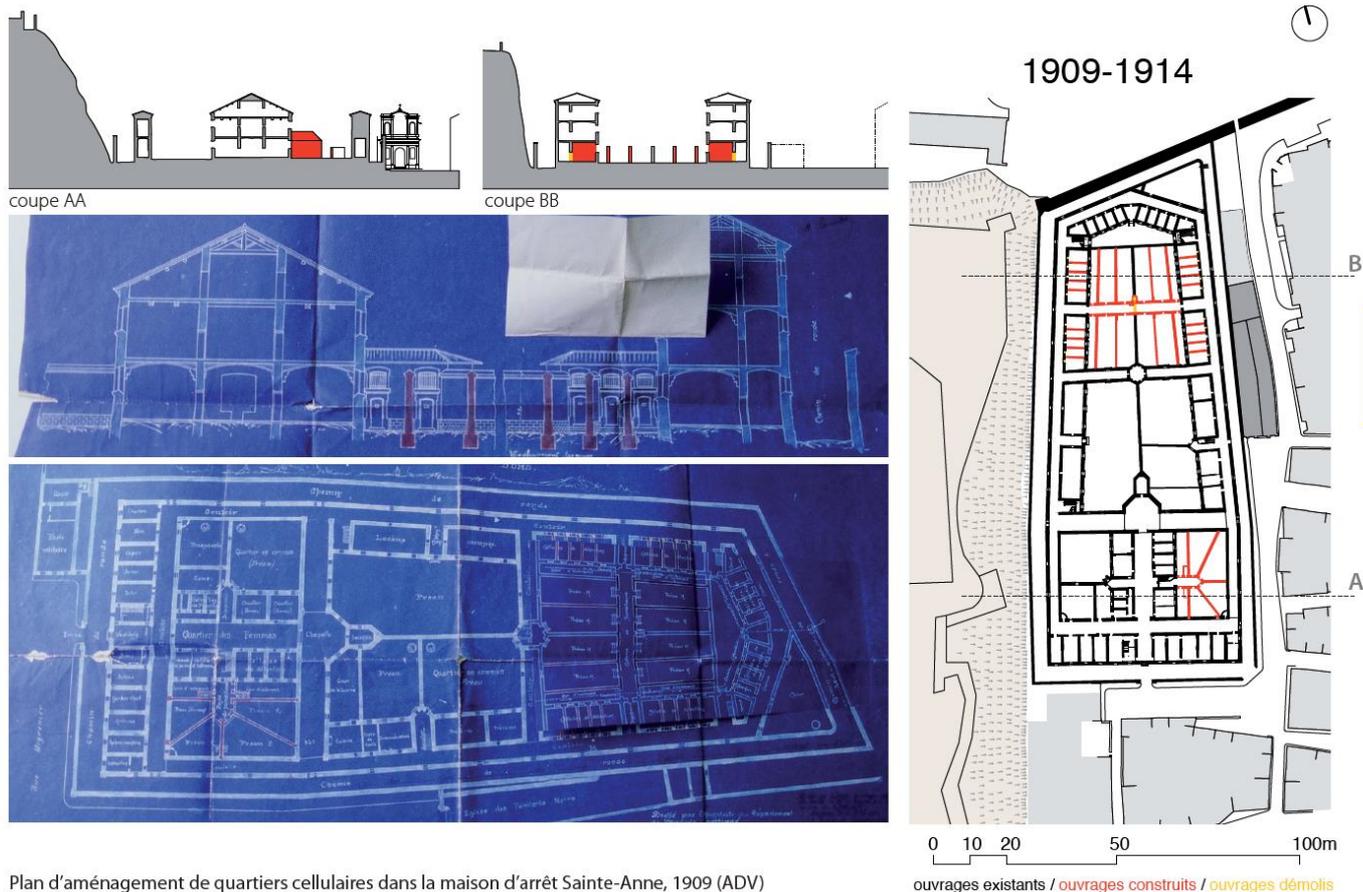
LA PRISON SAINTE-ANNE - issue de la réforme de 1853, construite sur le modèle auburnien par Joffroy arch.



Plan faisant apparaître les modifications de tracés des rues pour la construction de la prison, 1862 (ADV)

ouvrages existants / ouvrages construits / ouvrages démolis

LA PRISON SAINTE-ANNE - modifications architecturales issues des nécessités d'isolement



Plan d'aménagement de quartiers cellulaires dans la maison d'arrêt Sainte-Anne, 1909 (ADV)

Les modifications architecturales de la maison d'arrêt Sainte-Anne (1909-2003)

L'aménagement d'un quartier cellulaire (1909-1911)

La maison d'arrêt Sainte-Anne fut partiellement réaménagée pour répondre aux directives de la loi du 3 juin 1875 qui prônait le retour à un emprisonnement cellulaire total. En janvier 1909 un projet de création d'un nouveau quartier cellulaire est élaboré. Le programme prévoyait l'aménagement de 38 cellules dans le quartier des hommes et 6 autres dans celui des femmes. Dans le quartier des hommes, les cellules devaient être créées à l'emplacement des anciens locaux des prévenus et des condamnés, juste en arrière du quartier disciplinaire. Du côté des femmes, les cellules sont établies à la place des atelier et réfectoire des condamnées. Les cours jouxtant ces nouvelles cellules sont aussi divisées en cours individuelles.

Les travaux débutent fin 1911 et sont interrompus au déclenchement de la Première Guerre mondiale. Les locaux sont occupés par des prisonniers de guerre, au côté de prisonniers civils. La libération totale de la prison par les services de l'armée eut lieu le 2 janvier 1922.

Les dernières transformations : cloisonnement et changements d'affectations

Les modernisations et les transformations survenues jusqu'au début du XXI^e siècle, qui ont essentiellement porté sur des changements d'affectation de locaux, sont venues parasiter les aménagements d'origine. Cependant les principales structures de l'édifice ont été maintenues et demeurent toujours parfaitement lisibles.

Dans le bâtiment administratif, de nouveaux cloisonnements ont été créés, notamment pour augmenter le nombre de parloirs. La chapelle a cessé d'être affectée au culte pour être transformée en magasins de stockage de la cuisine. D'autres transformations ont essentiellement porté sur un changement d'affectation d'un certain nombre d'espaces. Ainsi les nefs des hommes autour de la chapelle ont été transformées en cuisine et en atelier de menuiserie, les dortoirs du côté du rocher des Doms en atelier de confection et salle de gymnastique, puis en salle de musculation, d'activités et de bibliothèque, etc.

Le bâtiment est désaffecté depuis le premier trimestre 2003.

Etat des lieux



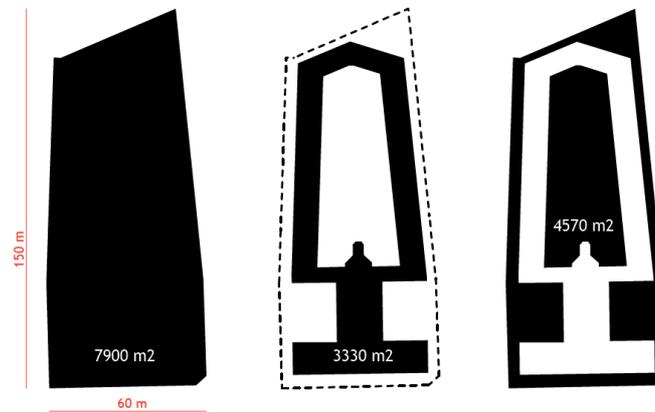
Vue aérienne dans un axe nord-est / sud-ouest



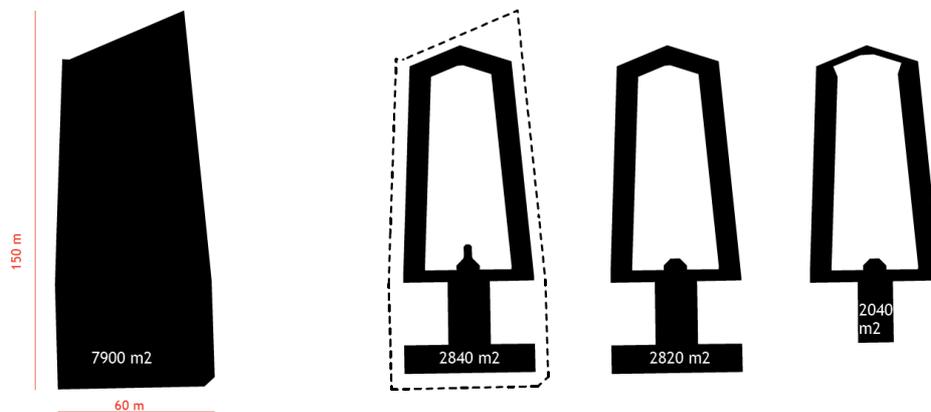
Vue aérienne dans un axe sud-est /Nord-ouest



Vue aérienne de la cour des hommes 2016



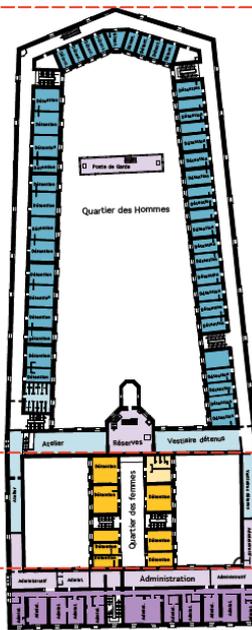
Parcelle / Emprise bâtie / Espaces extérieurs – $EMPRISE\ AU\ SOL - bâti / surface\ de\ terrain = 0.42 > Coefficient\ d'occupation\ du\ sol$



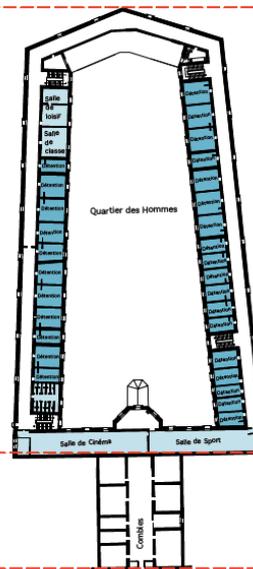
Parcelle / Surface de plancher tous niveaux – $DENSITE - Surface\ totale\ des\ planchers / surface\ de\ terrain = 0.91 > Coefficient\ d'occupation\ du\ sol$



RDC



R+1



R+2

- QUARTIER DES HOMMES : cellules / espaces communs
- QUARTIER DES FEMMES : cellules / espaces communs
- ADMINISTRATION : bureaux / stockage-réserve-cuisine-chaufferie-poste de garde

0 10 20 50 m

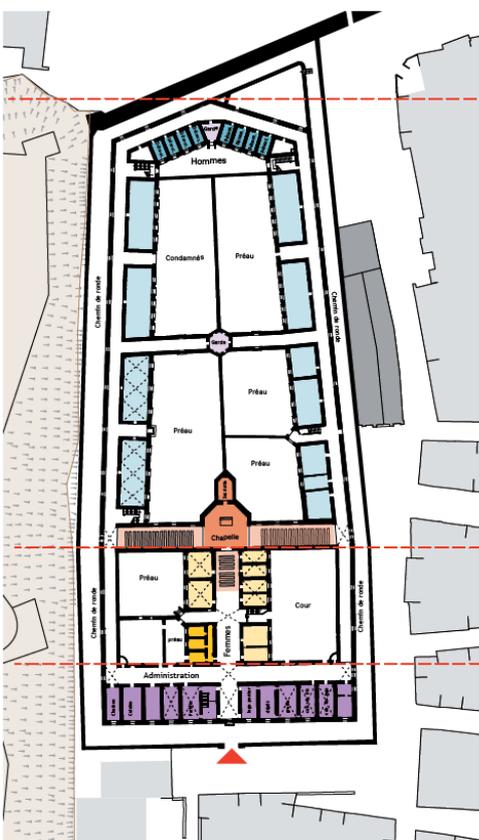


QUARTIER
DES HOMMES

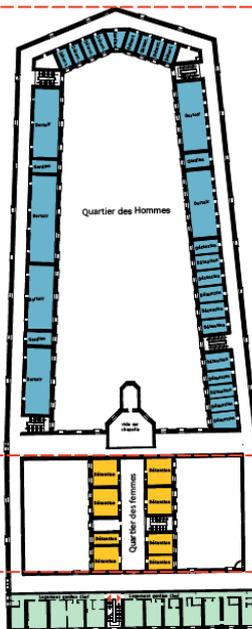
QUARTIER
DES FEMMES

ADMINISTRATION

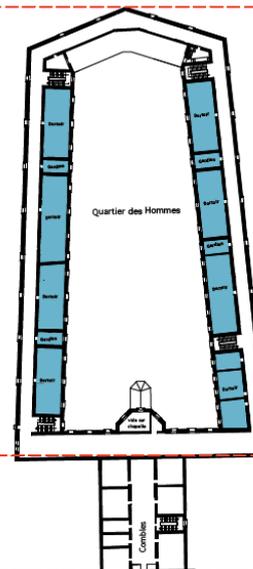
Fonctionnement de la prison Saint Anne au moment de sa fermeture en 2003



RDC



R+1



R+2

- QUARTIER DES HOMMES : cellules / espaces communs
- QUARTIER DES FEMMES : cellules / espaces communs
- ADMINISTRATION : bureaux / stockage-réserve-cuisine-chaufferie-poste de garde
- CHAPELLE : autel / nefs (Hommes et Femmes séparées)
- LOGEMENTS : gardiens

0 10 20 50 m

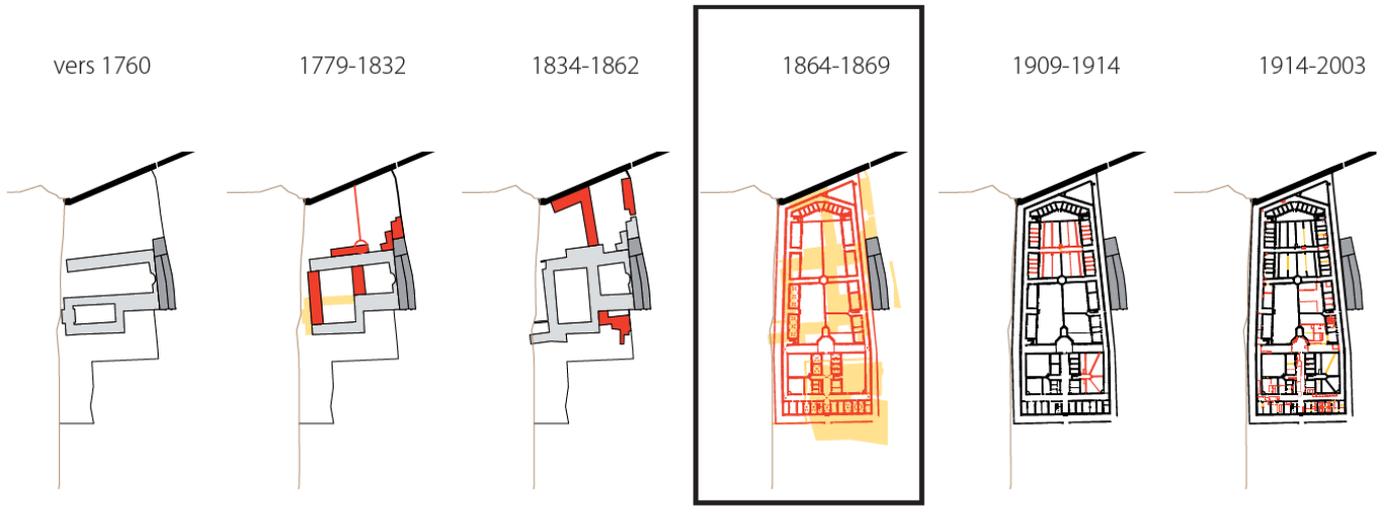


QUARTIER
DES HOMMES

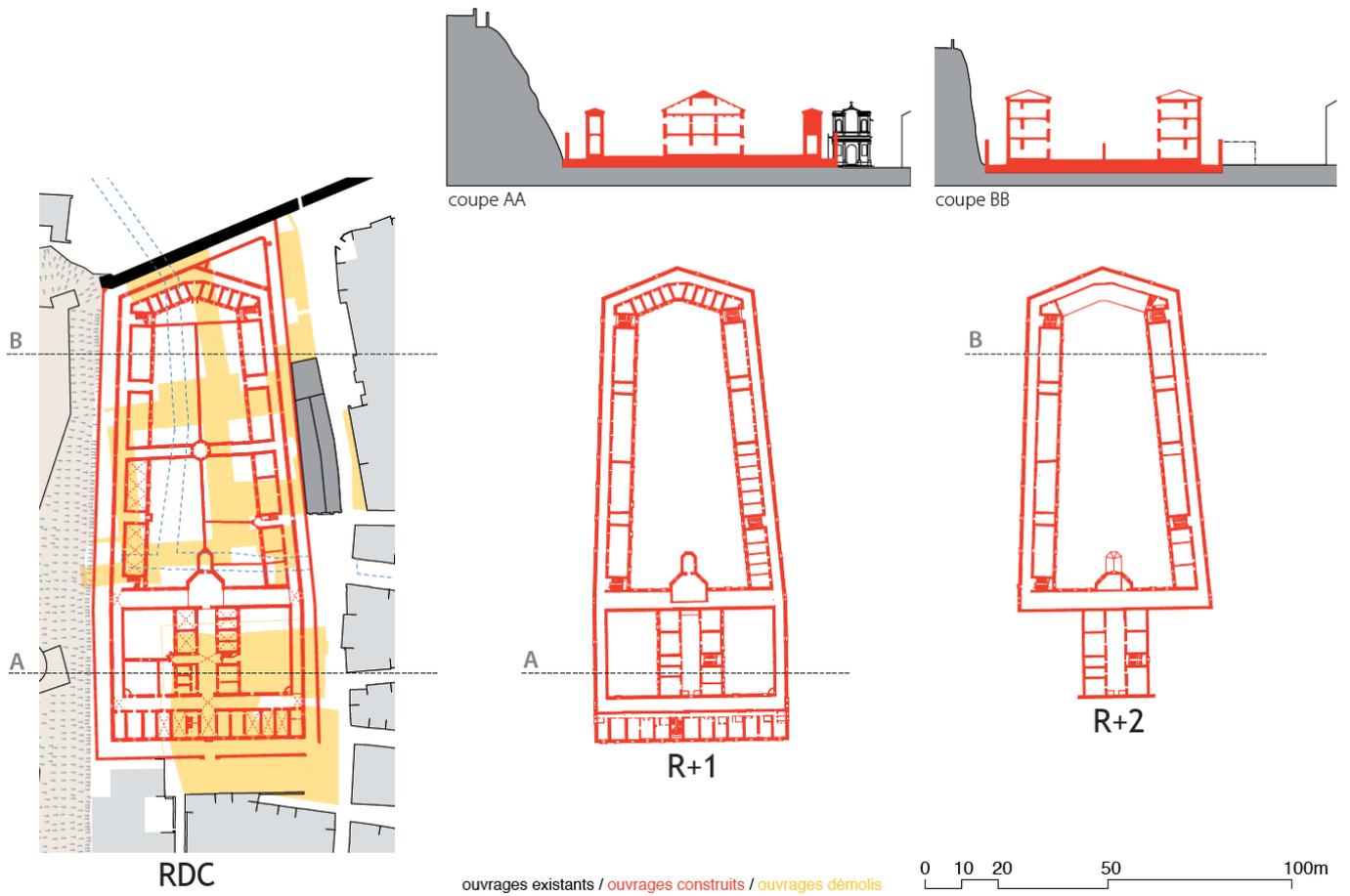
QUARTIER
DES FEMMES

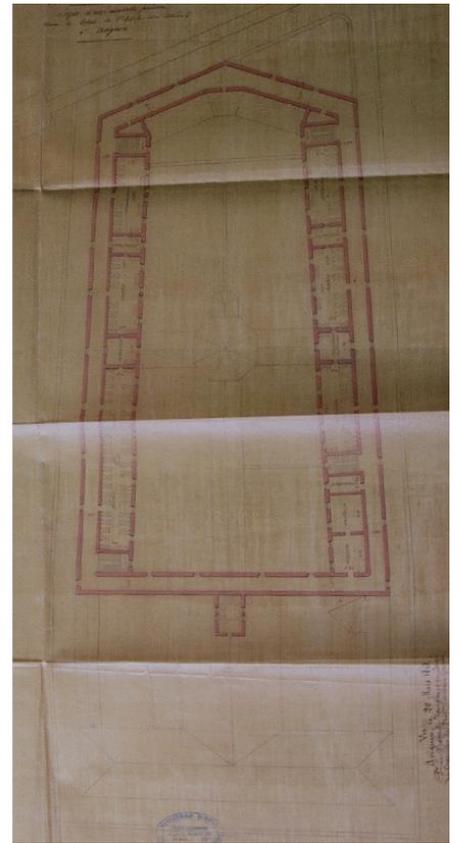
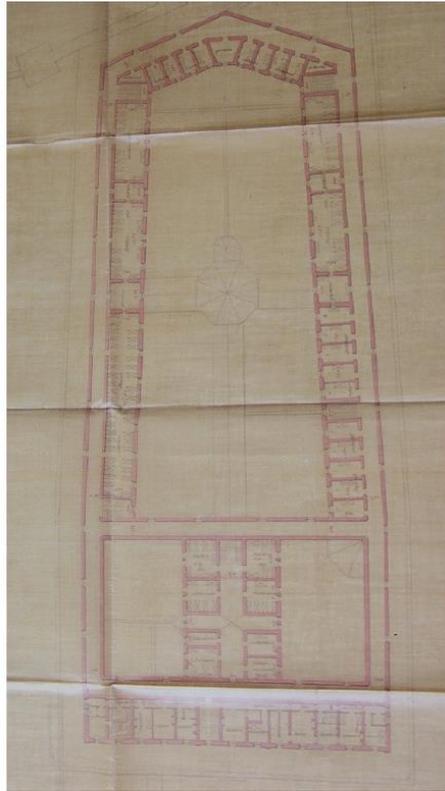
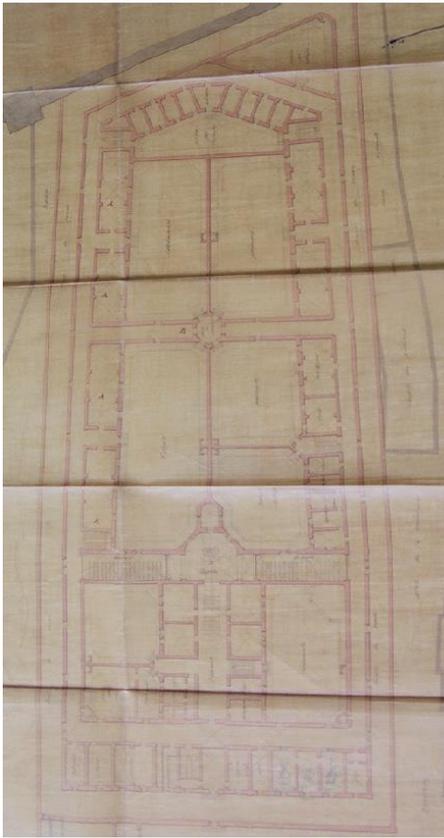
ADMINISTRATION

Fonctionnement originel (d'après les plans de projet de 1862), avec le rôle de la Chapelle



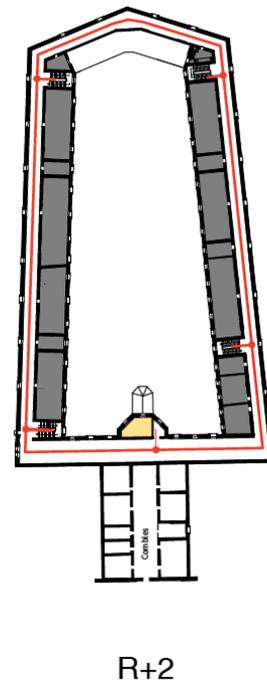
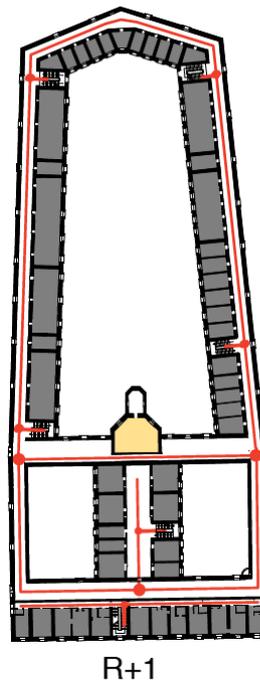
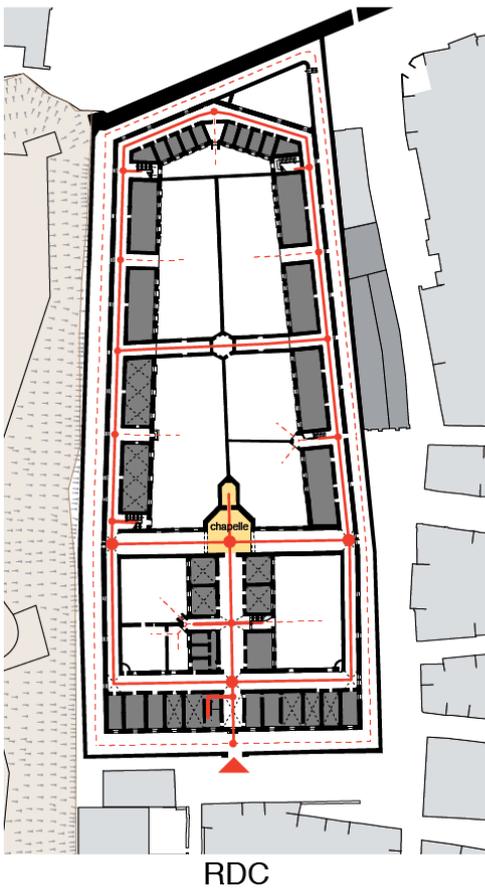
PRISON SAINT ANNE - Définition de l'état de référence historique



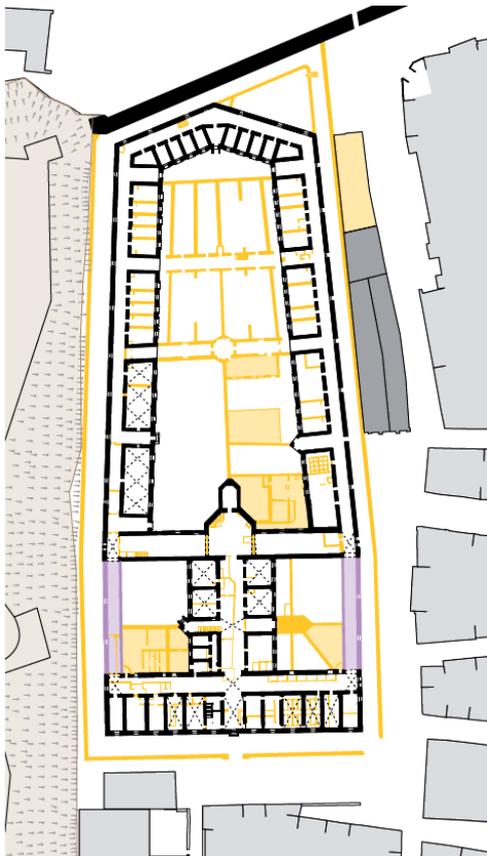


RDC R+1 R+2

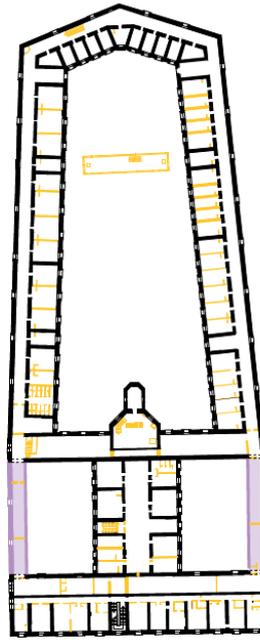
Projet d'une nouvelle prison dans le local de l'asile des aliénés à Avignon (...) 1862, Joffroy architecte du département (Archives départementale de Vaucluse)



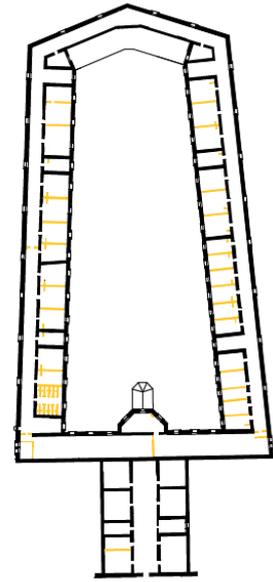
PRISON SAINT ANNE – Distribution et principes généraux



RDC



R+1



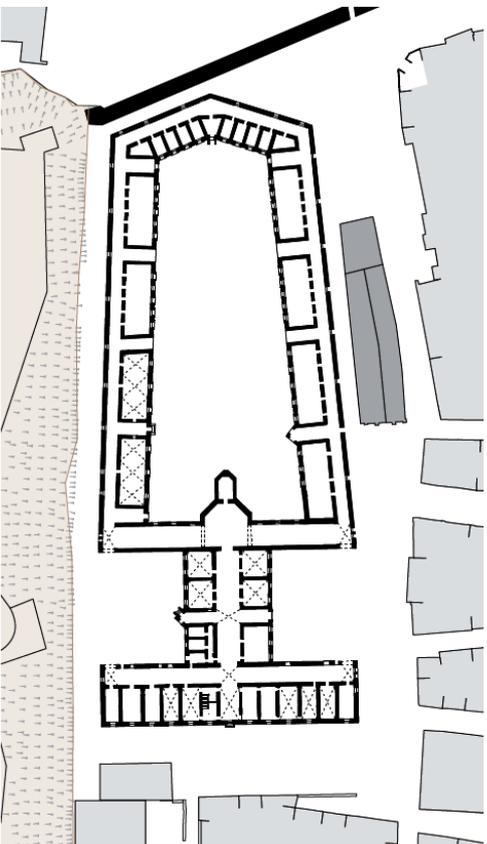
R+2

ELEMENTS POUVANT ETRE CONSERVES (se discute, selon les projets)
 ELEMENTS POUVANT ETRE DEMOLIS (murs, hangars, cloisons, entrepôts, escaliers, éléments déjà offondrés, ...)

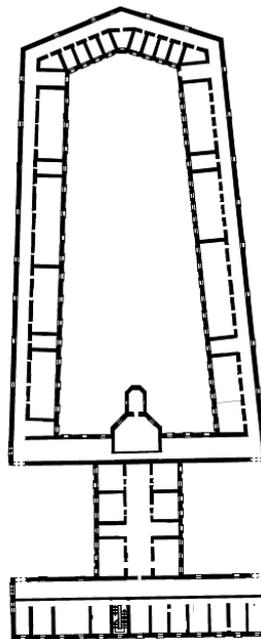
0 10 20 50 m



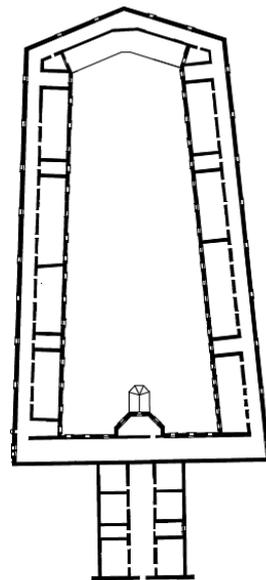
PRISON SAINT ANNE – Etat patrimonial Conservation / démolition



RDC



R+1



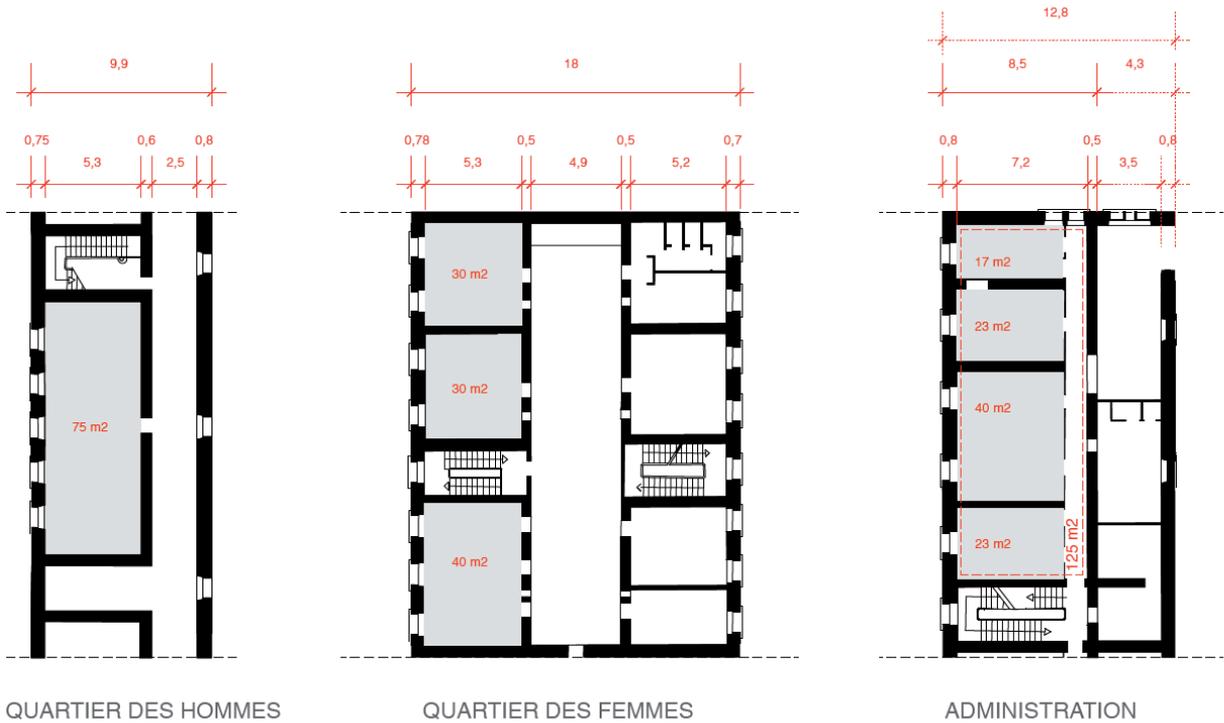
R+2

ELEMENTS A CONSERVER (les Invariants)

0 10 20 50 m



PRISON SAINT ANNE – Eléments structurants



QUARTIER DES HOMMES

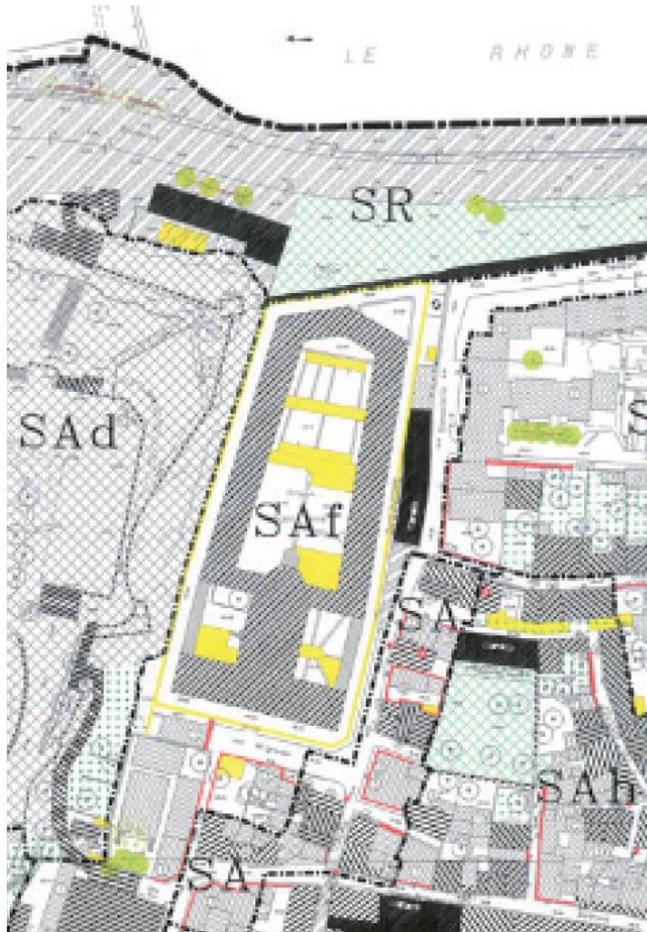
QUARTIER DES FEMMES

ADMINISTRATION



PRISON SAINT ANNE – 3 zones et 3 types de trames

CE QUE PERMET LE P.S.M.V.



LES IMMEUBLES

1- Les immeubles ou parties d'immeubles "protégés" au titre des Monuments historiques, sont soumis aux prescriptions de la loi du 31 décembre 1913.



Immeuble, façade protégés au titre des Monuments historiques



2- Les immeubles ou parties d'immeubles portés "à conserver". Ils doivent être conservés, restaurés ou améliorés.

Cela concerne tous leurs éléments constitutifs : sols, parois, plafonds, couvertures, la composition des façades, y compris sur cour ou jardin, les décors intérieurs et extérieurs, caves, escaliers rampes, limon, balcons, fenêtres, volets, modénature, lambris, vantaux de portes, cheminées, motifs sculptés, carrelage. Leur démolition est interdite. La restitution d'éléments constitutifs de l'immeuble pourra être demandée dans le cadre d'opérations publiques ou privées. Les surélévations sont interdites.



Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits



3- Les immeubles ou les parties d'immeubles à maintenir dont l'amélioration pourra être imposée.

Des modifications ou des démolitions partielles compatibles avec leur architecture pourront être admises. Toutefois sont interdites, la modification des façades et des toitures, la suppression de la modénature et des accessoires singularisant la composition des immeubles, bandeaux, frises, appuis, balcons, corniches, cheminées, charpentes, lucarnes, épis, et sculptures.



Immeuble à maintenir dont l'amélioration peut être imposée



4- Les immeubles ou les parties d'immeubles qui pourront être maintenus, restaurés ou remplacés.

Sur certains, un liseré à denticule prescrit la continuité d'aspect ou de matériau, la continuité à niveau égal de corniches ou de bandeaux, la reconstruction d'un front bâti, le maintien ou la création d'un mur de clôture.



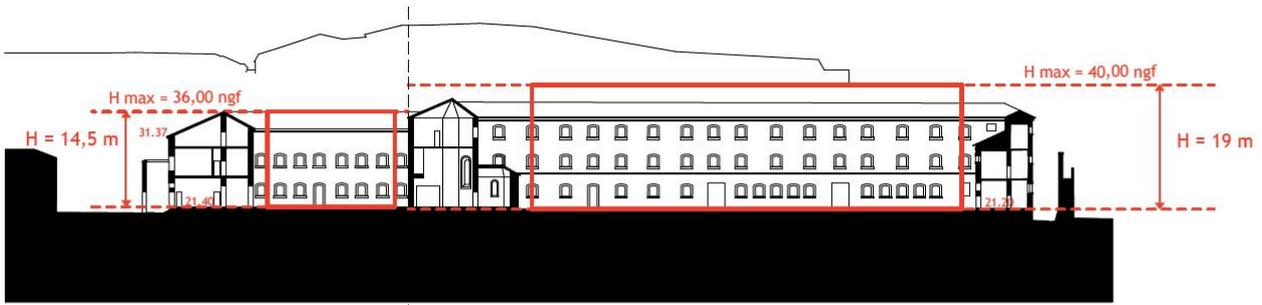
Immeuble dont la modification ou le remplacement est soumis aux prescriptions générales du règlement



5- Les immeubles ou parties d'immeubles dont la démolition est prévue, à des fins de salubrité ou de mise en valeur.



Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée par l'autorité administrative



SECTEUR SAUVEGARDE D'AVIGNON
**PLAN DE SAUVEGARDE
 ET DE MISE EN VALEUR**

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
 DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS
 DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
 DU TOURISME ET DE LA MER

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE
 L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE D'AVIGNON

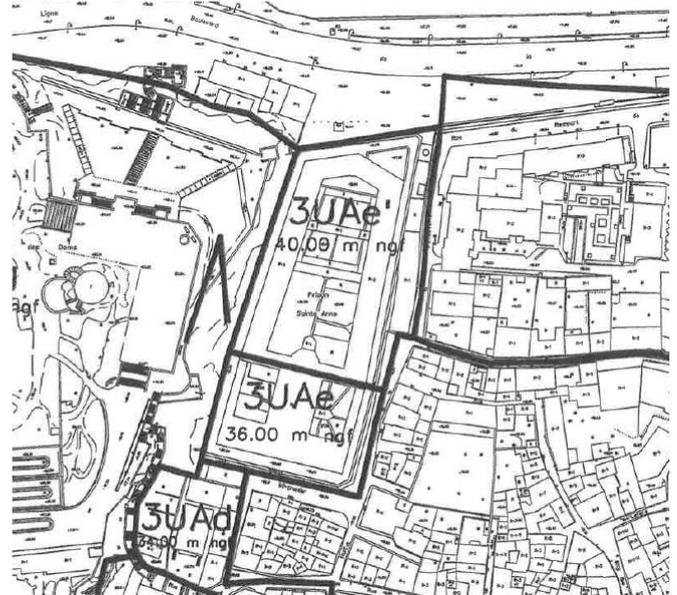
**PROJET DE ZONAGE
 DES HAUTEURS**

PUBLIÉ le 10 Juin 2005

CHARGE D'ÉTUDE :
 Bernard WAGON

Echelle : 1/2000e

Plan **2H**



Le projet



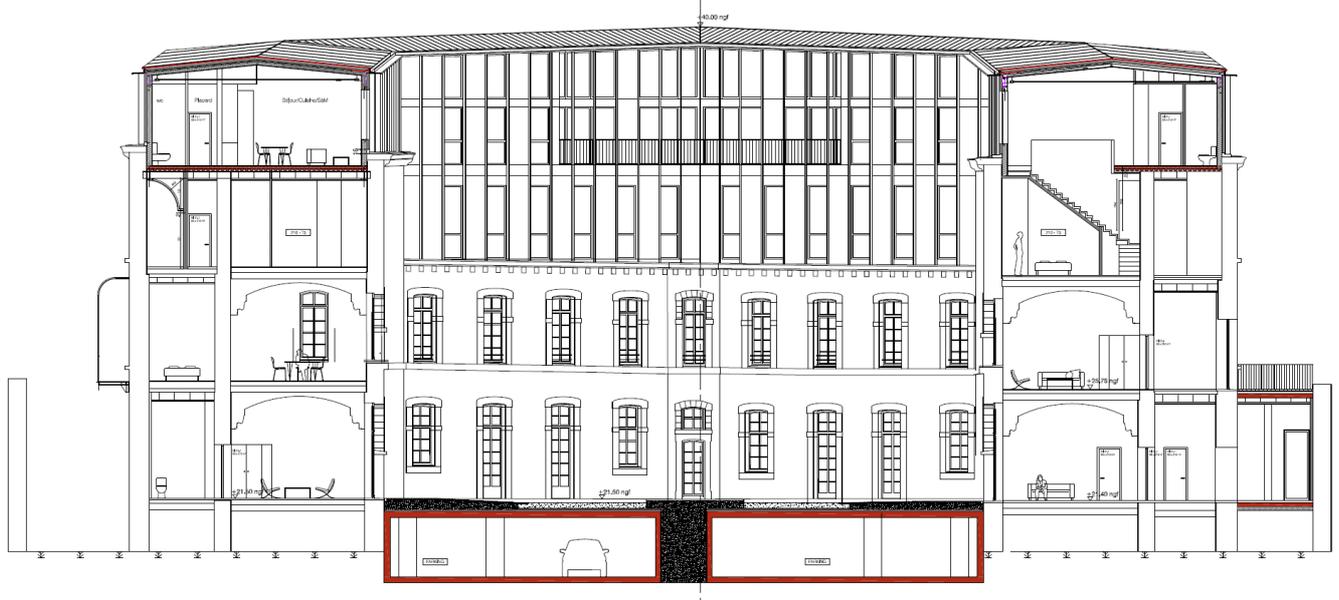
PRISON SAINT ANNE – Vue aériennes vers le sud – Quartier des hommes en premier plan



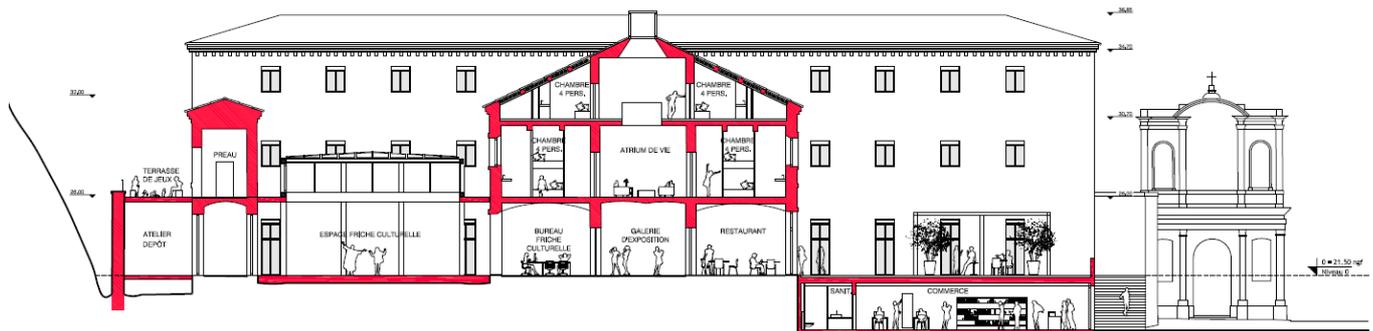
PRISON SAINT ANNE – Vue aériennes vers le nord – Administration et quartier des femmes en premier plan



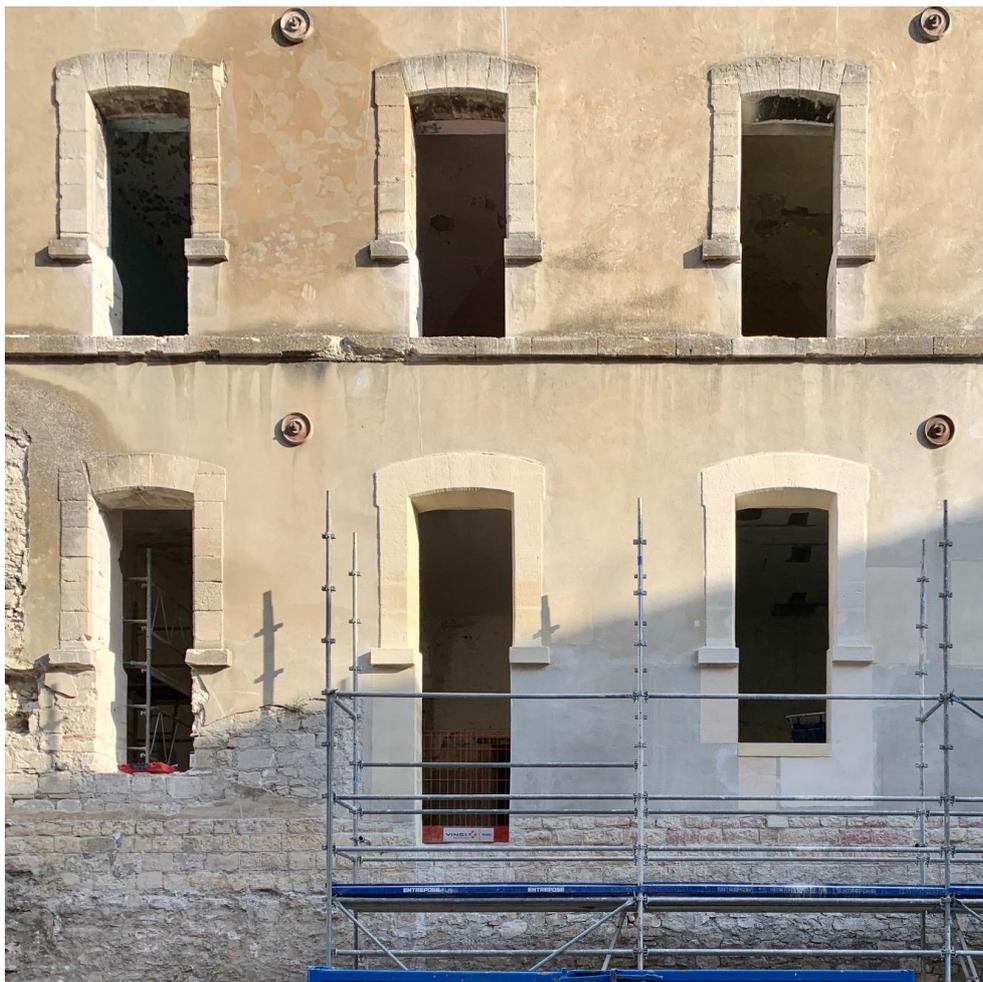
PRISON SAINT ANNE – Intérieur cour de la partie logements



PRISON SAINT ANNE – Coupe transversale sur la partie logements



PRISON SAINT ANNE – Coupe transversales sur la place haute la galerie publique et la friche artistique.



Essai de patine d'uniformisation



